



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels****Dixième réunion**

Genève, 4-6 décembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques****Séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques****Préparé par le groupe restreint sur l'évaluation des risques***Résumé*

Le présent document comprend le programme du séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques et ses documents de référence (objectifs, participants, structure et déroulement, résultats escomptés). Ce séminaire a été organisé par un groupe restreint sur l'évaluation des risques comprenant des membres du Bureau, du Groupe de travail de l'application et du Secrétariat. Il se tiendra le 4 décembre 2018 dans le cadre de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels).

Son objectif premier est de soutenir les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), y compris les Parties à la Convention sur les accidents industriels et les pays bénéficiaires de son Programme d'aide, dans l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, en leur offrant la possibilité d'échanger des informations et de partager des données d'expérience et des pratiques concernant l'utilisation de l'évaluation des effets et des risques dans le cadre de la Convention.

À l'issue du séminaire, la Conférence des Parties sera invitée à examiner les méthodes d'évaluation des risques présentées et à identifier les possibilités d'améliorer la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents industriels.



## I. Introduction

1. Dans son huitième rapport sur la mise en œuvre de la Convention (2014-2015) (ECE/CP.TEIA/2016/10, par. 46), le Groupe de travail de l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) de la CEE s'est félicité du partage des méthodes d'évaluation des effets et des risques développées dans les différents pays et a considéré que l'échange de ces approches serait utile. Certains pays (par exemple la Belgique, l'Estonie, la Fédération de Russie, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suisse) ont mentionné dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre (2014-2015) qu'ils utilisaient ces méthodes.

2. Le rôle de l'évaluation nationale des risques pour la prévention, la préparation et l'intervention en la matière a également été souligné lors du séminaire organisé conjointement par la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et visant à favoriser la mise en œuvre du programme de développement durable pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents industriels<sup>1</sup>, séminaire qui s'est tenu le 28 novembre 2016 lors de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (Ljubljana, 28-30 novembre 2016) et dont il a été rendu compte dans le résumé des Présidents (ECE/CP.TEIA/32, annexe).

3. Sur cette base, le volet Plan de travail et ressources au titre de la Convention pour 2017-2018 (ECE/CP.TEIA/32/Add.1) prévoit dans ses activités, dans le domaine « Échange d'informations », un point intitulé « Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties, par exemple au sujet des méthodes d'évaluation des risques ».

4. Lors de leur réunion conjointe (Genève, 31 janvier 2017), le Bureau et le Groupe de travail de l'application ont convenu qu'un séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques devrait être organisé en 2018, avec l'appui des membres du Bureau et du Groupe de travail et en coopération avec le Secrétariat. Un groupe restreint sur l'évaluation des risques, composé de trois membres du Bureau (représentant l'Autriche, la Slovénie et la Suisse), d'un membre du Groupe de travail de l'application (représentant la Suisse) et d'un membre du Secrétariat, a été constitué. Afin de préparer le séminaire, ce groupe a rédigé un premier document de réflexion, un programme détaillé et un prospectus, des notes d'orientation à l'intention des présidents et des animateurs ainsi que le présent document d'information. En outre, il a partagé des informations avec le Bureau lors de ses réunions.

5. Le séminaire se tiendra le 4 décembre 2018 dans le cadre de la dixième réunion de la Conférence des Parties.

## II. Thème principal et objectifs du séminaire

6. Le principal objectif du séminaire est de soutenir les participants, en particulier les représentants des Parties à la Convention et les pays bénéficiaires de son Programme d'aide, dans l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, en leur offrant la possibilité d'échanger des informations et de partager des données d'expérience et des pratiques concernant l'utilisation de l'évaluation des effets et des risques dans le cadre de la Convention.

7. Plus précisément, le séminaire entend :

a) Informer la communauté qui œuvre à la réduction des risques du rôle que jouent l'évaluation des effets et des risques, ainsi que des méthodes de prévention, préparation et intervention en la matière ;

---

<sup>1</sup> On trouvera davantage d'informations sur ce sujet, en anglais, à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=42505#/>.

b) Sensibiliser aux méthodes d'évaluation des effets et des risques utilisées par les États membres et, en particulier, par les Parties à la Convention sur les accidents industriels et les pays bénéficiaires de son Programmes d'aide ;

c) Présenter l'approche et le concept globaux en matière d'évaluation des effets et des risques, en en détaillant les principaux éléments et la façon dont ils s'articulent entre eux (notamment les méthodes utilisées, l'origine des hypothèses formulées et leurs valeurs de référence, telles que les critères de risque) ;

d) Présenter les procédures d'application des méthodes d'évaluation des effets et des risques et les enseignements tirés de ces expériences ;

e) Servir de forum pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques en vue de leur adoption ;

f) Contribuer aux futurs travaux de la Convention sur les accidents industriels.

8. Les exposés et les débats répondront aux questions suivantes :

a) Quels sont les critères et les conditions préalables à l'élaboration d'une procédure d'évaluation des effets et des risques qui soit viable ?

b) Quel a été l'impact de la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des effets et des risques sur la prévention, la préparation et les interventions en matière d'accidents industriels au niveau national, et quelle incidence devrait-elle avoir à l'avenir ?

c) De quel type d'appui les pays ont-ils besoin pour mettre en œuvre efficacement les méthodes d'évaluation des effets et des risques ? Comment la CEE peut-elle appuyer les efforts que les pays déploient à cette fin dans le cadre de ses activités relatives à la prévention, à la préparation et à l'intervention en matière d'accidents industriels en vertu de la Convention ?

d) Quelles opportunités les méthodes d'évaluation des effets et des risques peuvent-elles offrir aux États membres de la CEE ? Comment les utiliser pour améliorer la sécurité industrielle et réduire les risques chimiques ?

### III. Participants au séminaire

9. Les États membres de la CEE, et en particulier les Parties à la Convention et les pays bénéficiaires de son Programme d'aide, constituent le principal public visé. Les États Membres de l'ONU et les organisations internationales hors de la région de la CEE sont également invités à participer au séminaire, en qualité d'observateurs à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

### IV. Structure et déroulement du séminaire

10. Le séminaire comprendra quatre séances de présentation d'exposés. La séance I donnera un aperçu des méthodes d'évaluation des risques dans le contexte de la Convention sur les accidents industriels de la CEE, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des objectifs de développement durable. Lors des séances II à IV, les orateurs résumeront et analyseront les principales questions relatives à la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des effets et des risques, en évoquant notamment les méthodes existantes, les critères d'évaluation pour la protection des populations et de l'environnement, les valeurs d'acceptation du risque et l'expérience acquise par les Parties à la Convention dans l'exécution de ces méthodes et leur application dans un contexte transfrontière.

11. Le séminaire se poursuivra avec une table ronde consacrée aux besoins et aux perspectives liés à la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des effets et des risques dans le cadre de la Convention, au cours de laquelle seront examinées les questions suivantes :

- a) La mise en œuvre des méthodes d'évaluation des effets et des risques et leurs avantages et inconvénients aux yeux des intervenants et des institutions auxquelles ils sont rattachés ;
- b) Les conditions préalables à l'élaboration d'une procédure d'évaluation des effets et des risques qui soit viable ;
- c) L'utilisation de méthodes d'évaluation des effets et des risques pour améliorer la sécurité industrielle, réduire les risques chimiques et renforcer la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents industriels ;
- d) Les avantages des méthodes d'évaluation des effets et des risques pour la mise en œuvre de la Convention sur les accidents industriels et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans un contexte transfrontière ;
- e) Le type d'appui requis pour mettre en œuvre efficacement les méthodes d'évaluation des effets et des risques.

## V. Résultats attendus du séminaire

- 12. Les résultats et conclusions du séminaire :
  - a) Donneront un aperçu des méthodes d'évaluation des effets et des risques utilisées par les États membres de la CEE, et en particulier les Parties à la Convention ;
  - b) Mettront l'accent sur l'importance des méthodes d'évaluation des risques, les méthodologies utilisées et leur champ d'application ;
  - c) Dégageront des possibilités d'utiliser des méthodes d'évaluation des risques en vue d'améliorer la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents industriels.
- 13. À la suite du séminaire, les exposés seront mis à disposition sur le site Web de la CEE et le Secrétariat établira une synthèse écrite de ses principales conclusions.
- 14. Le projet de plan de travail et de ressources au titre de la Convention pour 2019-2020 (ECE/CP.TEIA/2018/7, tableau 1) comprend un point intitulé « Activités consécutives à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties au sujet des méthodes d'évaluation des risques, par exemple grâce à l'élaboration d'une publication/d'un répertoire de bonnes pratiques et/ou à la tenue d'un séminaire de suivi [à déterminer en fonction des conclusions du séminaire de 2018 sur l'évaluation des risques] ». À la quarantième réunion du Bureau, qui se tiendra en même temps que la trente-septième réunion du Groupe de travail au début de 2019, le Bureau devrait déterminer les activités spécifiques à réaliser au cours de la période 2019-2020, en tenant compte des débats du séminaire et des avis exprimés par les participants dans leurs formulaires d'évaluation.

## VI. Programme du séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques

### 4 décembre 2018

10 heures-10 h 15 **Ouverture de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels de la CEE par le Président [voir l'ordre du jour provisoire annoté (ECE/CP.TEIA/36)]**

10 h 15-11 heures **Séance I : Contexte général : établir un lien entre les méthodes d'évaluation des effets et des risques et la Convention sur les accidents industriels de la CEE, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les objectifs de développement durable**

Animatrice : M<sup>me</sup> Jasmina Karba, représentante du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Slovénie), Présidente de la Conférence des Parties et membre du groupe restreint sur l'évaluation des risques :

- M. Martin Merkofer, représentant de l'Office fédéral de l'environnement (Suisse) et membre du groupe restreint sur l'évaluation des risques : *Introduction to effect and risk assessment methodologies: defining the scope of the Seminar and selecting the cases* (Introduction aux méthodes d'évaluation des effets et des risques : définition du cadre du séminaire et sélection de cas) ;
- M. Leo Iberl, représentant du Ministère bavarois de l'environnement et de la protection des consommateurs (Allemagne) et Président du Groupe de travail de l'application : *Scope of the Industrial Accidents Convention, evaluation of implementation reports and recommendations of the Working Group on Implementation* (Champ d'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, évaluation des rapports de mise en œuvre et recommandations du Groupe de travail de l'application) ;
- Secrétariat de la CEE : *The relevance of risk assessment in the light of the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030, the Sustainable Development Goals and the Convention's draft long-term strategy* (La pertinence de l'évaluation des risques à la lumière du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), des objectifs de développement durable et du projet de stratégie à long terme pour la Convention) ;
- Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes : *Link to the United Nations Office for Disaster Risk Reduction Words into Action guidelines on national disaster risk assessment* (Lien avec les directives du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour passer des paroles aux actes en matière d'évaluation des risques de catastrophe au niveau national).

### 11 heures-11 h 20 Pause café

11 h 20-13 heures **Séance II : Tour d'horizon des différentes méthodes d'évaluation des effets et des risques employées par les États membres de la CEE**

Animateur : M. Michael Struckl, représentant du Ministère fédéral des affaires économiques et numériques (Autriche) et membre du Bureau de la Convention et du groupe restreint sur l'évaluation des risques :

- M<sup>me</sup> Elisabeth Krausmann, représentante du Bureau des risques d'accidents majeurs du Centre commun de recherche de la Commission européenne : *Analysing the risks of chemical accidents, including natural-hazard-triggering technological disasters (NATECH)* [Analyser les risques d'accidents chimiques, notamment les risques d'accidents technologiques causés par les catastrophes naturelles (NATECH)] ;

- M. Dino Poggiali et M. Roberto Emmanuele, représentants du Corps national des sapeurs-pompiers (Italie) : *Twenty years of safety reports in Italy: risk assessment methodologies employed* (Vingt ans de rapports sur la sécurité en Italie : les méthodes d'évaluation des risques employées) ;
- M. Mikhail Lisanov, représentant du Centre d'évaluation des risques (Fédération de Russie) : *Methodological framework for risk assessment in the Russian Federation* (Cadre méthodologique pour l'évaluation des risques en Fédération de Russie) ;
- M<sup>me</sup> Karola Imbrechts, représentante du Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Belgique) : *The New Manual for Risk Calculations in Flanders as the result of the Project Unification* (Nouveau manuel de calcul des risques dans les Flandres à la suite du projet d'unification) ;
- M. Bojan Srdic, représentant du Ministère de la protection de l'environnement (Serbie) : *Methodology of the Safety Report development with a special focus on risk assessment methodology that is applied in Serbia* (Méthodologie relative à l'établissement de rapports de sécurité mettant particulièrement l'accent sur la méthode d'évaluation des risques employée en Serbie).

### 13 heures-15 heures Déjeuner

#### 15 heures-15 h 45 **Séance III : Critères d'évaluation des risques liés aux accidents majeurs pour la protection des êtres humains et de l'environnement, et valeurs d'acceptation de ces risques**

Animateur : M. Gerd Winkelmann, représentant de l'Agence fédérale de l'environnement (Allemagne) et membre du Bureau de la Convention :

- M<sup>me</sup> Anneke Raap, représentante du Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau (Pays-Bas) : *Evaluation criteria for Seveso establishment in the Netherlands* (Critères d'évaluation des établissements classés Seveso aux Pays-Bas) ;
- M. Raphaël Gonzalez, représentant de l'Office fédéral de l'environnement (Suisse) et membre du Groupe de travail de l'application et du groupe restreint sur l'évaluation des risques : *Quantitative evaluation criteria for humans and the environment in Switzerland* (Critères d'évaluation quantitatifs pour les êtres humains et l'environnement en Suisse) ;
- M<sup>me</sup> Rachel McCann, représentante de la Direction de la santé et de la sécurité (Royaume-Uni) et membre du Groupe de travail de l'application : *Evaluation criteria used by the Health and Safety Executive, United Kingdom* [Critères d'évaluation utilisés par la Direction de la santé et de la sécurité (Royaume-Uni)].

#### 15 h 45-16 h 30 **Séance IV : Application spécifique des critères d'évaluation des effets et des risques par les États membres de la CEE dans un contexte transfrontière**

Animateur : M. Pawel Dadasiewicz, Chef du service d'inspection pour la protection de l'environnement (Pologne) et Vice-Président de la Conférence des Parties :

- M. Michael Struckl, représentant du Ministère fédéral des affaires économiques et numériques (Autriche) et membre du groupe restreint sur l'évaluation des risques : *Summary of the ECE Guidance on Land-Use Planning, the Siting of Hazardous Activities and related Safety Aspects* (Résumé des lignes directrices de la CEE sur l'aménagement du territoire, le choix des sites où seront menées des activités dangereuses et les aspects de sécurité s'y rapportant) ;
- M<sup>me</sup> Svetlana Stirbu, représentante de la société ICS Danube Logistics SRL, port franc international de Giurgiulesti (République de Moldova) : *Risk assessment at oil terminal in Danube Logistics SRL* (Évaluation des risques liés au terminal pétrolier au sein de la société Danube Logistics SRL) ;
- M. Balázs Kovács, représentant de la Direction générale de la gestion des catastrophes (Hongrie) : *Experiences of and lessons learned from an accident prevention and water quality damage control exercise – Danube river* (Expériences

et enseignements tirés d'un exercice de prévention des accidents et de contrôle des atteintes à la qualité de l'eau – Danube).

**16 h 30-16 h 50      Pause café**

**16 h 50-17 h 50      Séance V : Table ronde – Besoins et perspectives liés à la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des effets et des risques dans le programme de la Convention sur les accidents industriels de la CEE**

Animateur : M. Chris Dijkens, consultant, attaché précédemment au Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement

*Intervenants :*

- Le représentant du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ;
- M. Eivitas Tupikas, représentant des Services d'incendie et de secours du Ministère de l'intérieur (Lituanie) ;
- M<sup>me</sup> Svetlana Stirbu, représentante de la société ICS Danube Logistics SRL, port franc international de Giurgiulesti (République de Moldova) ;
- M<sup>me</sup> Anneke Raap, représentante du Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau (Pays-Bas) ;
- M<sup>me</sup> Torill Tandberg, représentante de la Direction de la protection civile (Norvège), Présidente du Groupe de travail de l'OCDE sur les accidents chimiques et membre du Bureau de la Convention ;
- M<sup>me</sup> Irma Gurguliani, représentante du Ministère de l'environnement et de l'agriculture (Géorgie) ;
- M<sup>me</sup> Zsuzsanna Gyenes, représentante de l'organisation Institution of Chemical Engineers (ICChemE).

17 h 50-18 h 00      **Synthèse** du séminaire par M. Michael Struckl, représentant du Ministère fédéral des affaires économiques et numériques (Autriche) et membre du groupe restreint sur l'évaluation des risques.

---